

ANNEXE VIII à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Diplômes

Les diplômes sont réalisés selon les caractéristiques suivantes :

Le papier doit être rigide (180 g) ;

Une photographie couleur (conforme aux obligations relatives aux pièces d'identité) doit être insérée dans l'angle droit;

Une référence numérique comprendra :

- . Le numéro du département ayant agréé le centre de formation, sur trois chiffres ;
- . La référence numérique du centre de formation, sur quatre chiffres ;
- . Le niveau de la formation, 1 à 3 ;
- . L'année de délivrance ;
- . Le numéro d'ordre annuel du diplôme dans le centre de formation, cinq chiffres ;
- . La signature du directeur du centre de formation agréé doit être apposée dans l'angle inférieur gauche ;
- ≠ La signature du président du jury ou du représentant du service d'incendie compétent pour les diplômes par équivalence, accompagnée du timbre « humide » du service est apposée dans l'angle inférieur droit. Le timbre doit permettre d'identifier le service d'incendie compétent.

Le diplôme doit être plastifié. Les frais de cette opération incombent au centre de formation agréé.

Après plastification, le timbre « sec », du service du service d'incendie compétent, doit en final se superposer partiellement à la photographie ;

De plus, les diplômes sont réalisés selon les modèles suivants :



DIPLOME D'AGENT DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES S.S.I.A.P. 1



Vu le procès verbal du jury d'examen en date du déclarant que

, né(e) le à

a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention du
DIPLOME D'AGENT DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES
tel que défini dans l'arrêté du ,

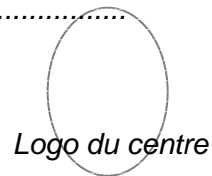
délivré à le diplôme, référencé n° 000 – 000000 – X – 2008 – 00000

Fait à , le

Le Directeur du centre,

Nom :

Signature :

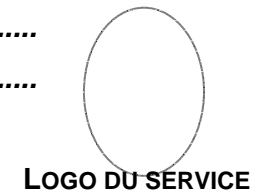


LE REPRESENTANT DU SERVICE INCENDIE COMPETENT,

NOM :

GRADE :

SIGNATURE :





DIPLOME D'AGENT DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES



S.S.I.A.P. 1

Vu le diplôme de qualification ERP 1 – IGH 1 en date du _____ et l'attestation de recyclage du _____
(*raier les mentions inutiles si nécessaire*)

, né(e) le _____ à _____

est détenteur par équivalence du
DIPLOME D'AGENT DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES
tel que défini dans l'arrêté du _____ ,

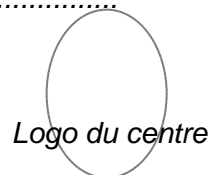
délivré à _____ le diplôme, référencé n° 000 – 000000 – X – 2008 – 00000

Fait à _____ , le _____

Le Directeur du centre,

Nom :

Signature :

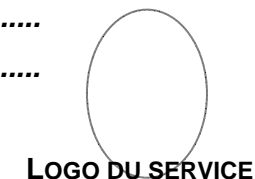


LE REPRESENTANT DU SERVICE INCENDIE COMPETENT,

NOM :

GRADE :

SIGNATURE :





DIPLOME D'AGENT DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES



S.S.I.A.P. 1

Vu la qualité d'homme du rang des sapeurs-pompiers – professionnels – volontaires – militaires, (*ayer les mentions inutiles*) et l'attestation de suivi du module complémentaire S.S.I.A.P. 1 en date du

, né(e) le à

est détenteur par équivalence du
DIPLOME D'AGENT DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES
tel que défini dans l'arrêté du ,

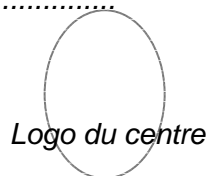
délivré à le diplôme référencé n° 000 – 000000 – X – 2008 – 00000

Fait à le

Le Directeur du centre,

Nom :

Signature :



LE REPRESENTANT DU SERVICE INCENDIE COMPETENT,

NOM :

GRADE :

SIGNATURE :





DIPLOME DE CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES



S.S.I.A.P. 2

Vu le procès verbal du jury d'examen en date du déclarant que
, né(e) le à

a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention du
DIPLOME DE CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES
tel que défini dans l'arrêté du ,

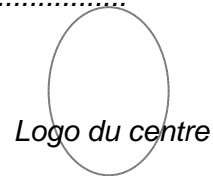
délivré à le diplôme, référencé n° 000 – 000000 – X – 2008 – 00000

Fait à , le

Le Directeur du centre,

Nom :

Signature :



LE REPRESENTANT DU SERVICE INCENDIE COMPETENT,

NOM :

GRADE :

SIGNATURE :





DIPLOME DE CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES



S.S.I.A.P. 2

Vu le diplôme de qualification ERP 2 – IGH 2 en date du _____ et l'attestation de recyclage du _____
(*raier les mentions inutiles si nécessaire*).

, né(e) le _____ à _____

est détenteur par équivalence du
DIPLOME DE CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES
tel que défini dans l'arrêté du _____,

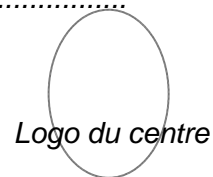
délivré à _____ le diplôme, référencé n° 000 – 000000 – X – 2008 – 00000

Fait à _____, le _____

Le Directeur du centre,

Nom :

Signature :



LE REPRESENTANT DU SERVICE INCENDIE COMPETENT,

NOM :

GRADE :

SIGNATURE :





DIPLOME DE CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES



S.S.I.A.P. 2

Vu la qualité de sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels – volontaires – militaires, (*rayez les mentions inutiles*) l'attestation de suivi du et l'attestation de suivi du module complémentaire S.S.I.A.P. 2 en date du

, NE(E) LE A

est détenteur par équivalence du
DIPLOME DE CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES
tel que défini dans l'arrêté du ,

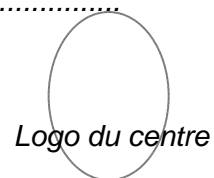
délivré à le diplôme référencé n° 000 – 000000 – X – 2008 – 00000

Fait à , le

Le Directeur du centre,

Nom :

Signature :

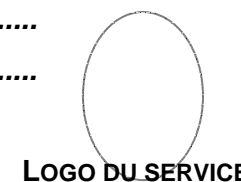


LE REPRESENTANT DU SERVICE INCENDIE COMPETENT,

NOM :

GRADE :

SIGNATURE :





DIPLOME DE CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES



S.S.I.A.P. 3

Vu le procès verbal du jury d'examen en date du déclarant que

, né(e) le à

a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention du
DIPLOME DE CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES
tel que défini dans l'arrêté du ,

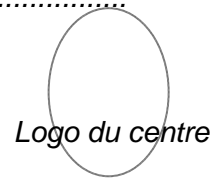
délivré à le diplôme, référencé n° 000 – 000000 – X – 2008 – 00000

Fait à , le

Le Directeur du centre,

Nom :

Signature :



LE REPRESENTANT DU SERVICE INCENDIE COMPETENT,

NOM :

GRADE :

SIGNATURE :





**DIPLOME DE CHEF DE SERVICE
DE SECURITE INCENDIE
ET D'ASSISTANCE A PERSONNES**
S.S.I.A.P. 3



Vu le diplôme de qualification ERP-IGH 3 en date du et l'attestation de recyclage du

, né(e) le à

est détenteur par équivalence du
DIPLOME DE CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES
tel que défini dans l'arrêté du ,

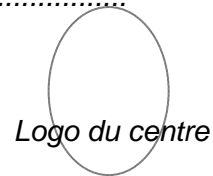
délivré à le diplôme, référencé n° 000 – 000000 – X – 2008 – 00000

Fait à , le

Le Directeur du centre,

Nom :

Signature :

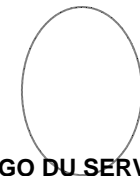


LE REPRESENTANT DU SERVICE INCENDIE COMPETENT,

NOM :

GRADE :

SIGNATURE :



LOGO DU SERVICE



DIPLOME DE CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES S.S.I.A.P. 3



Vu l'obtention du Diplôme Universitaire Technologique Hygiène Sécurité Environnement option
EN DATE DU
et l'attestation de suivi du module complémentaire S.S.I.A.P. 3 en date du

, NE(E) LE A .

est détenteur par équivalence du
DIPLOME DE CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES
tel que défini dans l'arrêté du ,

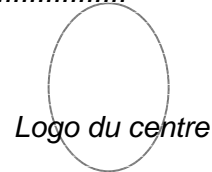
délivré à le diplôme, référencé n° 000 – 000000 – X – 2008 – 00000

Fait à , le

Le Directeur du centre,

Nom :

Signature :

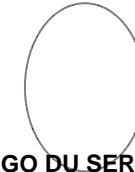


LE REPRESENTANT DU SERVICE INCENDIE COMPETENT,

NOM :

GRADE :

SIGNATURE :



LOGO DU SERVICE



**DIPLOME DE CHEF DE SERVICE
DE SECURITE INCENDIE
ET D'ASSISTANCE A PERSONNES**
S.S.I.A.P. 3



Vu l'attestation délivrée par le ministre en charge de la sécurité civile en date du
et l'attestation de suivi du module complémentaire S.S.I.A.P. 3 en date du
, NE(E) LE A
est détenteur par équivalence du
DIPLOME DE CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES
tel que défini dans l'arrêté du ,

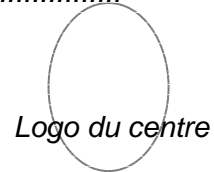
délivré à le diplôme, référencé n° 000 – 000000 – X – 2008 – 00000

Fait à , le

Le Directeur du centre,

Nom :

Signature :



LE REPRESENTANT DU SERVICE INCENDIE COMPETENT,

NOM :

GRADE :

SIGNATURE :

